

REDUCIO
173 RUE DU MARÉCHAL FOCH
LINGOLSHEIM, BAS-RHIN, 67380
FR

Païement dû à Amazon sous 30 jours

Vendu par PERRIN VALERIE
TVA FR59509778213

Date de la facture/Date de la livraison	05 février 2024
Numéro de la facture	INV-FR-139536601-2024-4071
Termes de paiement	Net 30
Numéro de compte	A15SNG5Z766BJ2
Total à payer	25,00 €

Veuillez contacter le Service Client en visitant le lien suivant: www.amazon.fr/contact-us

Adresse commerciale

REDUCIO
Immeuble Espalys RDC, 5 rue du Talus
Illkirch-Graffenstaden, Bas-Rhin, 67400
FR
TVA FR90750635690

Adresse de livraison

Zuleyha CICEK
20, Rue Westrich, SCHMIDT GROUPE,
Secrétariat U1
Selestat, 67600
FR

Vendu par

PERRIN VALERIE
6 Rue du Faubourg Saint-Père
Valérie PERRIN
PUISEAUX, 45390
FR
TVA FR59509778213

Informations de la commande

Date de la commande	02 février 2024	Numéro de commande client	BC-204846
Numéro de la commande	171-2332610-0308307		
Commandé par	REDUCIO		

Informations de paiement

Nom de la banque	Deutsche Bank (FR)
Adresse de la banque	6-8 BISHOPSGATE, LONDON, EC2P2 GB
Nom du compte	Amazon Payments Europe S.C.A
IBAN	GB04 DEUT 4050 8122 6602 12
BIC/SWIFT	DEUTGB2LXXX

Numéro de référence INV-FR-139536601-2024-4071

Merci d'inclure TOUS les numéros des factures/références Amazon payées dans votre avis de paiement

- ou -

D'envoyer toutes les informations relatives à votre paiement (numéros des factures, montant total et date du paiement) par email à ar-fr-businessinvoicing@amazon.fr

Détails de la facture

Description	Qté	Prix Unitaire HT	Taux TVA	Prix Unitaire TTC	Total TTC
Quo Vadis - Collection : Impala PRESIDENT - Agenda civil - Semainier - Format : 21x27cm - Coloris : Noir - Année : 2024 ASIN: B003JN28ZA	1	20,83 €	20 %	25,00 €	25,00 €
Livraison		0,00 €		0,00 €	0,00 €

Montant dû 25,00 €

Paiement dû à Amazon sous 30 jours

Taux TVA	Total HT	TVA
20 %	20,83 €	4,17 €
Total	20,83 €	4,17 €

Veuillez vous référer à la première page pour les informations de paiement

Mentions obligatoires : Escompte pour paiement anticipé : néant. En cas de paiement de retard, le taux d'intérêt des pénalités applicable est égal à 1,5 % par mois. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est aussi applicable au titre des frais de recouvrement.